

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je constate avec plaisir que la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a fait preuve d'un meilleur jugement et de plus d'intelligence que le député, dans son analyse de la situation.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Bien sûr qu'il est question des graves conséquences de la récession, mais on ne les impute pas à un gouvernement ni à un parti en particulier. On sait que la récession est un phénomène international.

M. Wilson: Voyons donc, prêtez un peu plus d'intelligence à ces gens-là.

M. Lalonde: Ils savent que les différents pays industrialisés comptent actuellement 35 millions de chômeurs et ils ont fait part de leur point de vue dans une perspective beaucoup plus large que l'étroite optique partisane du député.

Que le député sache que j'ai eu de nombreux entretiens avec des représentants de la Fédération. Nous avons déjà pris un certain nombre de mesures et lancé des programmes. A cet égard, l'opposition conservatrice nous rendrait un grand service si elle votait la loi sur les prêts à l'expansion des petites entreprises . . .

Des voix: Sortez-la donc.

M. Lalonde: . . . et la loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises, comme nous lui avons demandé. L'opposition conservatrice se fait tirer l'oreille.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Sortez-la. Nous allons l'examiner.

M. Lalonde: Lors de mes entretiens avec des représentants de la Fédération, j'ai passé en revue d'autres mesures qui seraient de nature à venir en aide aux PME. Si l'opposition conservatrice pouvait voter les mesures économiques dont la Chambre est saisie . . .

M. Nielsen: Sortez-les.

M. Lalonde: . . . je m'empresserais de présenter un budget qui contribue à aider les entreprises. Je ne peux qu'espérer que les Conservateurs se montreront alors moins hypocrites.

M. MacDougall: Madame le Président, je m'adresse de nouveau au ministre des Finances. Sur les 24 pays membres de l'OCDE, nous occupons la 24^e place. Je ne dis qu'une seule chose au ministre: présentez la mesure, proposez-la à la Chambre.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LE BILINGUISME

ON DEMANDE SI LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES SERA MODIFIÉE

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Dans son

rapport annuel pour 1982 publié hier, le Commissaire aux langues officielles écrit au sujet de la langue de travail dans la Fonction publique fédérale, et je cite:

Il est à peu près impossible d'accomplir des progrès réels au chapitre de la langue de travail tant que le fondement légal et la portée exacte de ce droit continuent de soulever des doutes.

Compte tenu de la justesse du jugement porté par le Commissaire aux langues officielles, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement entend faire modifier bientôt la loi sur les langues officielles afin d'y affirmer expressément le caractère exécutoire du droit de travailler dans la langue officielle de son choix, comme le recommandait en juin dernier le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, il me fait plaisir d'informer l'honorable député que depuis quelque temps déjà au Secrétariat d'État du Canada nous travaillons à mettre à jour l'énoncé de politiques sur les langues officielles qui avait été rendu public par mon prédécesseur en 1977. Aussitôt que le Conseil des ministres aura donné son approbation à cette révision, elle sera rendue publique et, j'imagine, déferée au comité parlementaire concerné. Ce dernier pourra alors entendre les témoignages, débattre de cette question et faire les recommandations appropriées. Par conséquent, je partage l'intérêt du député, et j'estime qu'il est temps que nous révisions et réadaptions au contexte d'aujourd'hui les dispositions d'une loi qui ont bien servi le Canada jusqu'à maintenant et qui doivent continuer à bien le servir dans l'avenir.

* * *

L'AIDE GOUVERNEMENTALE

L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC—LE PROGRAMME RELAIS—ON DEMANDE QUE LES FONDS DESTINÉS AU QUÉBEC SOIENT DÉPENSÉS AU QUÉBEC

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'adresserai ma question au très honorable premier ministre du Canada en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que l'entente Canada-Québec sur les 220 millions de dollars promis dans le cadre des projets RELAIS connaît une petite difficulté relativement aux municipalités du Québec, où ce dernier entend bien répondre de sa juridiction qui est celle de servir les municipalités, le très honorable premier ministre pourrait-il nous assurer quand même que les 170 millions de dollars destinés à la province de Québec seront dépensés comme on l'avait souhaité dans la province de Québec?